



Misery-Courtion



Bulletin communal n° 119 - juin 2021

Page de couverture :

Le Conseil communal élu pour la législature 2021-2026.

De gauche à droite, au premier plan : David Bongard, Cindy Schneider, Alexandre Ratzé, syndic, et Sabine Haymoz ; au second plan : Jean-Yves Garreau, Christophe Frossard et Pascal Baechler, vice-syndic.

Sommaire :

- **Convocation à l'assemblée communale**
- Fin de législature et remerciements
- Répartition des dicastères pour la législature 2021-2026
- Place du Centre / Secteur tombes cinéraires au cimetière
- Taille des haies / Remplissage des piscines
- Consultation de l'horaire 2022 des transports publics
- Environnement : « Coup de Balai 2021 »
- Rappel concernant les déchets
- Calendrier scolaire 2021-2022
- Energie : « 10 bonnes pratiques au jardin »
- Annonces des groupements et sociétés

Horaire d'ouverture de l'administration communale durant l'été :

Du 12 juillet 2021 au 27 août 2021,
l'administration communale sera ouverte
de façon restreinte, uniquement

**les mardis après-midis de 16h⁰⁰ à 18h⁰⁰
et les jeudis matins de 8h³⁰ à 10h⁰⁰.**

Reprise de l'horaire normal dès le lundi 30 août 2021.

Merci de votre compréhension !



*Le Conseil communal et son
personnel vous souhaitent un bel
été et d'agréables vacances !*

CONVOCATION

à l'assemblée communale du lundi 21 juin 2021 à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 21 juin 2021, à 20h00, à la halle de gymnastique du centre communal de Misery.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 avril 2021

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet www.misery-courtion.ch

2. Ecole de Cournillens, isolation et assainissement thermique, crédit y relatif

3. Election des membres des commissions pour la période législative 2021-2026

3.1 Commission financière

3.2 Commission d'aménagement

3.3 Commission des naturalisations

4. Mode de convocation des assemblées communales pour 2021-2026

5. Délégations de compétences pour procéder à des opérations immobilières

5.1 Délégation de compétence de portée générale

5.2 Délégation de compétence pour des ventes de terrains à Misery et à Cournillens

6. Divers et communications

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture, dans les 10 jours précédant l'assemblée ou sur le site internet communal, sous www.misery-courtion.ch.

L'assemblée communale aura lieu sous réserve des mesures sanitaires édictées par les autorités pour lutter contre la pandémie de coronavirus. Un plan de protection devra être appliqué, qui impliquera le port obligatoire d'un masque, la désinfection des mains et le respect d'une distanciation sociale. Une liste des personnes présentes sera tenue par le secrétariat communal.

Le Conseil communal

Fin de législature ...

Le 12 avril 2021, l'assemblée communale a pris congé des trois membres du Conseil communal qui ne se sont pas représentés lors des dernières élections. Au terme des débats, le syndic sortant, Jean-Pierre Martinetti, a adressé quelques mots en hommage à ses collègues sur le départ et leur a remis un petit cadeau en guise de remerciement.

Myriam Genoud quitte l'Exécutif communal après une législature durant laquelle elle a d'abord assumé le dicastère des Affaires sociales avant de passer aux « Ecoles ». Dans la gestion de ces nombreux dossiers, elle a fait preuve de dynamisme et mis ses compétences et qualités en évidence. Relever des défis et se lancer dans de nouveaux challenges font partie de son quotidien. Sur le plan professionnel aussi, ce qui l'incite à renoncer à son mandat communal après ces 5 ans de dévouement pour la Commune.

C'est en 2011 qu'Otto Schöb entre au Conseil communal et prend à bras le corps le dicastère des constructions et de l'aménagement du territoire, des domaines qu'il ne lâchera pas durant 10 ans d'engagement intense. Il est devenu le « Monsieur PAL » de Misery-Courtion. Toujours proactif et plein d'idées pour faire évoluer la Commune, ses compétences, sa disponibilité et aussi son bilinguisme ont été une chance pour ses collègues du Conseil. Malgré quelques déboires dans les méandres de l'approbation du PAL et certaines contrariétés, Otto Schöb s'est battu jusqu'au bout de son mandat pour faire aboutir ses dossiers, qu'il profite maintenant d'une période de vie plus calme.

Enfin par la voix d'Alexandre Ratzé, alors vice-syndic, c'est le parcours de Jean-Pierre Martinetti au sein du Conseil communal qui est retracé, 20 ans, une paie, un bail, un véritable sacerdoce. Après avoir tenu le dicastère des bâtiments communaux, puis celui des eaux usées, il atteint le Graal en 2011 en accédant à la syndication. Il gère durant 10 ans le portefeuille communal avec parcimonie, en chef de file apprécié pour sa diplomatie et sa jovialité. Pour cet engagement sans faille, son approche objective de moult dossiers menés aussi dans la bonne humeur et avec un certain humour et une grande authenticité, l'assemblée a réservé une longue ovation à Jean-Pierre Martinetti qui a conclu ensuite en affirmant quitter ses fonctions l'esprit paisible et confiant pour l'avenir de notre Commune.



J.-P. Martinetti prend congé de ses concitoyens.

... et remerciements

Lors des élections du 7 mars 2021, les électrices et électeurs nous ont donné ou renouvelé leur confiance en validant nos candidatures pour faire partie du Conseil communal. Nous les en remercions sincèrement et nous engageons à faire de notre mieux pour toute la population de Misery-Courtion au cours des 5 ans à venir.

Le Conseil communal nouvellement élu

Répartition des dicastères 2021 – 2026

- **Administration et finances :**

(anciennement : Jean-Pierre Martinetti)

(Assemblée communale, Conseil communal, Direction, personnel, impôts, gérance de la fortune et des dettes)

Alexandre Ratzé, syndic

(Suppléant : Pascal Baechler)

- **Voirie, ordre public, parchets :**

(anciennement : David Bongard)

(routes, trottoirs, transports publics, mobilité douce, patentes, police, pompiers, protection civile, militaire, parchets, places de parc)

David Bongard

(Suppléant : Jean-Yves Garreau)

- **Vie locale, bâtiments communaux, cimetière :**

(anciennement : Sabine Haymoz)

(sociétés locales, paroisses, culture et loisirs, terrains de sport, bâtiments communaux, places de jeux, cimetière)

Sabine Haymoz

(Suppléant : Cindy Schneider)

- **Aménagement du territoire, déchets, forêts :**

(anciennement : Otto Schöb & Pascal Baechler)

(urbanisme, police des constructions, cadastre, RPS, gestion des déchets, forêts)

Pascal Baechler, vice-syndic

(Suppléant : David Bongard)

- **Enseignement et formation:**

(anciennement : Myriam Genoud)

(scolarité obligatoire, transports scolaires, services auxiliaires, accueil extrascolaire)

Cindy Schneider

(Suppléant : Christophe Frossard)

- **Santé, affaires sociales, crèches, énergie et environnement:**

(anciennement : Christophe Frossard)

(santé publique, services sociaux, crèches, école maternelle, cité de l'énergie, mesures pour l'environnement)

Christophe Frossard

(Suppléant : Sabine Haymoz)

- **Eaux et endiguements :**

(anciennement : Alexandre Ratzé & Jean-Yves Garreau)

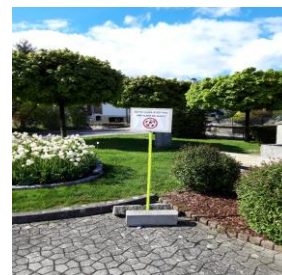
(eau potable, assainissement des eaux, endiguements, ruisseaux)

Jean-Yves Garreau

(Suppléant : Alexandre Ratzé)

Place du Centre à Misery

Est-ce un des effets de la pandémie, du semi-confinement, du télétravail ou autre, toujours est-il que depuis l'hiver dernier, de nombreux enfants ont pris une nouvelle habitude : considérer la Place du Centre à Misery, devant l'administration communale, comme une place de jeux. Or, cette place n'est absolument pas un espace pour eux, elle est dangereuse en raison du va-et-vient des véhicules puisqu'il s'agit surtout d'un parking. Ce n'est pas non plus idéal vu la proximité avec les bureaux de l'administration communale où la musique et les cris ne font pas bon ménage avec son travail.



Malgré quelques interventions du personnel administratif pour signaler que l'endroit n'est pas adapté pour jouer et des panneaux rappelant que ce n'est pas une place de jeux, l'habitude prise semble difficile à changer. C'est dommage, car pas très loin du Centre communal se trouve la place de jeux près de l'ancien terrain de foot de Misery. Les lieux sont bien plus accueillants pour les jeux des enfants et adaptés, sans trafic routier. Aux parents concernés, il est demandé d'encourager leurs enfants à aller à cette place de jeux vers l'ancien terrain de football. Merci de votre collaboration !

Aménagement du cimetière – tombes cinéraires

Depuis quelques semaines, le cimetière de Courtion a un peu changé de physionomie. Au bas des escaliers, un cheminement a été créé par la voirie pour conduire au second columbarium. A son approche, deux éléments en béton ont été posés, qui accueillent un arbre et des plantes florales. Sur leur gauche, un secteur est réservé à l'inhumation d'urnes dans des tombes appelées « cinéraires ».



La révision du règlement du cimetière, qui fixe les modalités liées à ce nouveau secteur funéraire, a été approuvée par l'assemblée communale du 12 avril 2021. Des renseignements concernant ce type d'ensevelissement peuvent être obtenus auprès du secrétariat communal. A noter que le premier columbarium dans la partie haute du cimetière est désormais complet.

Taille des haies

Un rappel de quelques articles de loi destiné aux propriétaires qui ont l'obligation de procéder à l'élagage des arbres et arbustes et à la taille des haies vives bordant les routes, **avant le 1^{er} novembre de chaque année.**

Loi sur les routes Art. 94

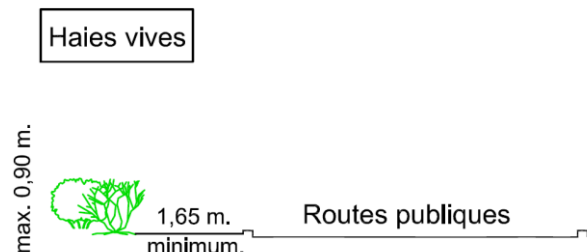
Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre. Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

Art. 95

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.

Art. 126a

Si, après avoir été mis en demeure, le propriétaire ou le tiers responsable ne satisfait pas aux obligations découlant des articles 93 et suivants, l'autorité qui a pris la décision fait exécuter les travaux nécessaires et enlever, à leurs frais, les objets en cause.



Désormais des contrôles sont effectués par la Commune durant le mois de novembre. En cas de non-respect des bases légales ci-dessus, après un avertissement de mise en demeure, la Commune fera exécuter les travaux par substitution aux frais des propriétaires concernés.

Remplissage des piscines

Les propriétaires qui souhaitent remplir leur piscine privée au moyen des hydrantes communales doivent prendre contact avec le département technique (technique@misery.courtion.ch ; 026 475 18 87) et indiquer le volume de leur piscine. Le remplissage sera assuré par le personnel de l'édilité.

Un montant forfaitaire de prise en charge du travail de Fr. 100.—, ainsi que le prix de l'eau (Fr. 3.— par m3) sera facturé.

Nous rappelons qu'il est strictement interdit de puiser de l'eau à une borne hydrante sans en demander l'autorisation. Afin de garantir une bonne utilisation des bornes hydrantes, celles-ci ne seront utilisées que par les personnes habilitées.

Pour l'évacuation des eaux des piscines et jacuzzi, veuillez vous référer aux informations publiées dans le bulletin communal n° 117 de novembre 2020, également consultable sur le site internet www.misery-courtion.ch.

Consultation de l'horaire TPF

Projet d'horaire 2022

Grâce aux nombreuses et réitérées prises de position du Conseil communal, lors de la mise en consultation de l'horaire des transports publics pour l'année suivante, une amélioration de la desserte des bus TPF est visible, en particulier depuis cette année 2021, pour les quatre villages formant la commune de Misery-Courtion. Trajets supplémentaires en semaine et le weekend, meilleure cadence horaire, liaison avec la gare de Courtepin sont parmi les principaux changements positifs apportés aux lignes des bus desservant notre Commune.

Le prochain horaire, pour 2022, est mis en consultation du 26 mai 2021 au 12 juin 2021. Le Conseil communal invite chacun et chacune à en prendre connaissance via le site internet www.projet-horaire.ch et à prendre position pour appuyer les demandes et garantir les acquis dans le domaine des transports publics.

Ramassage grosse ferraille et appareils ménagers

La prochaine collecte aura lieu à la déchetterie du Nitou, les

VENDREDI 25 juin 2021

de 15h00 à 19h00

et

SAMEDI 26 juin 2021

de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Benne pour la ferraille: pas de plastique, ni de déchets encombrants et autres déchets spéciaux. SVP pas de pneus avec les anciens vélos !

Benne pour les appareils électroménagers: les appareils électroménagers, les appareils frigorifiques, les machines à laver, cuisinières électriques, aspirateurs et autres appareils électriques du ménage sont acceptés.



Benne aux encombrants

Cette benne est réservée aux déchets n'entrant pas dans les sacs poubelles de 60 l. Des contrôles systématiques sont menés par les surveillants et les contrevenants sont dénoncés. Merci à chaque habitante et habitant de respecter les indications des surveillants et de se conformer aux directives pour faire perdurer ce système de collecte !

18 septembre 2021



à Misery-Courtion



- Récupérer le maximum de débris qui gâchent nos promenades !
- Passer un moment ensemble pour notre collectivité !

Inscription jusqu'au 04.09.2021 auprès du
secrétariat communal
026 475 18 87 / secretariat@misery-courtion.ch

- ✓ Rendez-vous le 18.09.2021, 8h30 à côté de la déchetterie communale
- ✓ Les jeunes enfants doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
- ✓ Distribution du matériel et des plans.
- ✓ Retour vers 11h à la déchetterie pour partager le butin.
- ✓ Apéritif de remerciement pour les participants.

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
Service de l'environnement SE
Amt für Umwelt AFU



Misery



Courtion



Cormérod



Cournillens

Protection de l'environnement

s a i d e f

COSEDEC
Coopérative romande
de sensibilisation à la gestion des déchets

Rappel pour la benne à papier

Autorisés :



Papiers ficelés ou
empaquetés



Cartons pliés

Interdits :



- ✗ Berlingots
- ✗ Papier ou carton souillé par de la nourriture
- ✗ Mouchoirs
- ✗ Sagex
- ✗ Masques
- ✗ Couches
- ✗ Plastique
- ✗ Pet
- ✗ Classeur



Liste non-exhaustive, il s'agit d'exemples.

Calendrier scolaire 2021 – 2022

août sept. oct. nov. déc. janv. févr. mars avril mai juin juillet

LU				1		3				2			LU
MA				2		4	1	1		3			MA
ME		1		3	1	5	2	2		4	1		ME
JE		2		4	2	6	3	3		5	2		JE
VE		3	1	5	3	7	4	4	1	6	3	1	VE
LU		6	4	8	6	10	7	7	4	9	6	4	LU
MA		7	5	9	7	11	8	8	5	10	7	5	MA
ME		8	6	10	8	12	9	9	6	11	8	6	ME
JE		9	7	11	9	13	10	10	7	12	9	7	JE
VE		10	8	12	10	14	11	11	8	13	10	8	VE
LU		13	11	15	13	17	14	14	11	16	13		LU
MA		14	12	16	14	18	15	15	12	17	14		MA
ME		15	13	17	15	19	16	16	13	18	15		ME
JE		16	14	18	16	20	17	17	14	19	16		JE
VE		17	15	19	17	21	18	18	15	20	17		VE
LU		20	18	22	20	24	21	21	18	23	20		LU
MA		21	19	23	21	25	22	22	19	24	21		MA
ME		22	20	24	22	26	23	23	20	25	22		ME
JE	26	23	21	25	23	27	24	24	21	26	23		JE
VE	27	24	22	26	24	28	25	25	22	27	24		VE
LU	30	27	25	29	27	31	28	28	25	30	27		LU
MA	31	28	26	30	28			29	26	31	28		MA
ME		29	27		29			30	27		29		ME
JE		30	28		30			31	28		30		JE
VE			29		31				29				VE

1^{er} jour de classe :
dernier jour de classe :
jours tramés :

jeudi 26 août 2021
vendredi 8 juillet 2022
vacances ou congé

1^{er} novembre 2021 :
8 décembre 2021 :
26 et 27 mai 2022 :
6 juin 2022 :
16 et 17 juin 2022 :

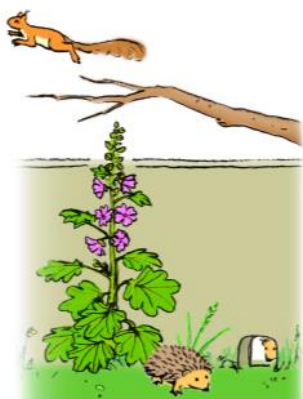
Toussaint
Immaculée Conception
Ascension et pont de l'Ascension
Lundi de Pentecôte
Fête-Dieu et pont de la Fête-Dieu



10 bonnes pratiques, faciles à adopter, pour inviter la nature dans son jardin



1 • Laisser pousser et fleurir des coins de pelouse (les tondre moins souvent).



4 • Maintenir des passages entre les jardins pour la petite faune.



7 • Ne pas installer de plantes exotiques envahissantes (liste noire). Idéalement, se débarrasser de celles qui poussent déjà dans le jardin.



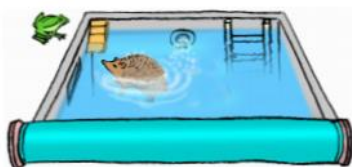
2 • Favoriser les arbustes sauvages indigènes et tailler la haie quand les oiseaux ne sont pas au nid (septembre-février).



5 • Renoncer aux herbicides et pesticides. Si nécessaire, appliquer seulement des traitements naturels. Ne pas utiliser de granulés anti-limaces au méthaldéhyde.



8 • Équiper le chat d'une clochette pour avertir les oiseaux de son arrivée.



10 • Prévoir une petite rampe de sortie pour la piscine, afin d'éviter que des animaux s'y noient.



3 • Créer des abris pour la faune : tas de branches, de feuilles ou de pierres.



6 • Limiter l'éclairage du jardin pour ne pas nuire aux petits animaux.



9 • Respecter la loi sur les feux de jardin, et éviter d'évacuer un tas de feuilles ou de branchages pendant la période de reproduction ou d'hibernation.



www.charte-des-jardins.ch

energie-environnement.ch, plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie

N'hésitez pas à faire un saut sur ce site !!!!



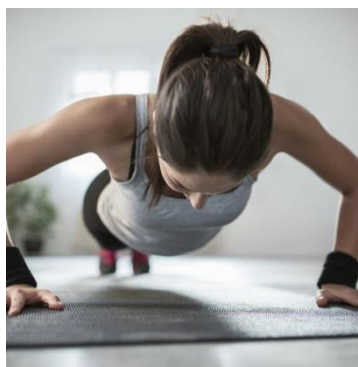
Dès le 7 septembre 2021
tous les mardis de 20h⁰⁰ à 21h⁰⁰
(sauf vacances scolaires)
à la halle de Misery

(dès 16 ans révolus)

Monitrice : Emanuela Schilliro



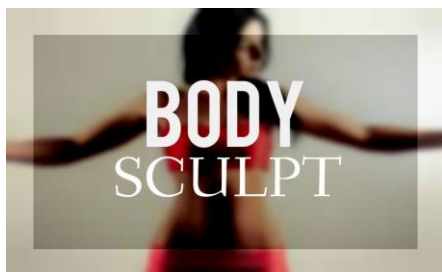
: 079 953 54 85



Cotisation : Fr. 120.- pour la saison

Inscription sur place

(deux séances d'essai gratuites, en début de saison)



**Programme
varié**

Venez nous rejoindre !



BUREAU COMMUNAL – horaire et contacts

<u>Lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
08h30 - 10h00	08h30 - 10h00	Fermé	08h30 - 10h00	08h30 - 10h00
16h00 - 18h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 18h00	Fermé

Veilles de jour férié officiel: fermé l'après-midi

téléphone: 026/475.18.87

courriel des départements:

Administration :	secretariat@misery-courtion.ch
Finances :	finances@misery-courtion.ch
Population :	controle.habitants@misery-courtion.ch
Technique :	technique@misery-courtion.ch

Site internet : www.misery-courtion.ch

DECHETTERIE – heures d'ouverture

Horaire d'hiver (du 1er novembre au 28 février)

Le mardi	après-midi	de	16h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Horaire d'été (du 1^{er} mars au 31 octobre)

Le mardi	après-midi	de	16h00	à	19h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Contacts utiles:

Etat civil du canton :	Fribourg	026 305 14 17
Services sociaux :	Morat	026 550 22 80
Forestier gestionnaire: (CFHL)	Laurent Berset natel	026 684 17 18 079 301 38 00
Garde-faune :	Pascal Balmer	079 635 17 59
Justice de paix :	Justice de paix du Lac Freiburgstrasse 69 3280 Morat jplac@fr.ch	026 305 86 60
Accueil familial de jour : (Kibelac)	Coordinatrice francophone info@kibelac.org	079 897 66 15
Accueil extrascolaire :	Janique Jenny aesmiserycourtion@gmail.com	077 406 02 66
Puériculture :	Bureau : Meylandstr. 19, 3280 Morat mvbsee@bluewin.ch	026 670 72 72
Réseau Santé Lac et Spitex (RSL) :	Centre de coordination Rue de l'Hôpital 36 3280 Morat koordination@rsl.gns.ch	026 672 34 00
Ambulance :	appel d'urgence	144
Centre toxicologie :		044 251 51 51
Médecin de garde	District du Lac	0848 055 055
Pompiers :	alarme:	118
	commandant :	
	Sébastien Ratzé	079 635 13 66
	Site internet : www.pompiers-hautlac.ch	
Police :	alarme :	117
	poste de police Courtepin :	026 305 87 75